

A noter . . . A savoir . . .

Dans la continuité de ce qui avait été affiché l'an dernier, la loi de finances pour 2012 s'inscrit dans le cadre de la stratégie de redressement des finances publiques, avec en particulier un effort sur la réduction des dépenses, qui concerne pour partie les collectivités locales. Ainsi, **la dotation globale de fonctionnement attribuée à la commune pour 2012 n'évolue pas** et la compensation des exonérations de fiscalité locale est en diminution.

La contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics, imposée par le gouvernement, sera également réalisée par le biais du relèvement du taux réduit de la TVA, qui est passé, dans certains cas, de 5,5% à 7%.

Rappelons également que le coefficient de revalorisation des bases de la fiscalité locale prévu dans la loi de finances s'élève à 1,8%, soit un coefficient inférieur à l'inflation prévue, supérieure à 2%.

Enfin, le **ralentissement de la croissance**, l'incertitude générée par **la crise de la dette** et **la difficulté d'obtenir des prêts** à des taux de plus en plus élevés, pourraient fragiliser l'investissement, alors que **70% des investissements sont réalisés par les collectivités locales**.

La situation financière de la ville

Conformément aux engagements pris, les équilibres financiers sont préservés, avec **un taux d'endettement inférieur à 20%**.

Pour appréhender dans sa globalité tous les aspects de la situation financière, des éléments d'appréciation complémentaires doivent être pris en compte. En effet, la commune a fait l'acquisition de plusieurs terrains et constructions d'une **valeur historique d'environ 6 millions d'euros**, sachant que les terrains sont censés pouvoir être utilisés dans des opérations de construction (zones d'habitat ou d'activités) et qu'ils représentent en ce sens une richesse potentielle non négligeable.

Par ailleurs, la ville est actionnaire majoritaire dans deux sociétés d'économie mixte : pour 580 000 euros dans la SEMSPAD et pour 114 750 euros dans la SEM Oscar Saint-Prix.

De plus la commune est actuellement en train de réaliser une opération dite Les Châtaigniers, qui sera achevée dans l'année, dont le bilan excédentaire devrait être de l'ordre de 270 000 euros, somme qui sera réintégrée dans le budget de la ville.

A. GAILLARD.

"Sac... Ados"

Inscriptions

Pour les vacances d'été, le centre de loisirs Sac... Ados accueillera les enfants et les jeunes de 4 à 17 ans **du 9 juillet au 3 août 2012**.

Début des inscriptions :

Mercredi 16 mai pour les Saint-Pérollais et **lundi 11 juin** pour les habitants des autres communes.

• Olympiades, rafting, karting, nuits sous la tente, semaine indienne... Voici quelques indiscretions du programme de ces quatre semaines d'activités, prochainement disponible sur le site Internet www.st-peray.com avec les dossiers d'inscriptions.

Pour tous renseignements, contactez la mairie de Saint-Péray au Tél.: **04 75 81 77 77** ou rendez-vous sur le site Internet.



Sur vos agendas

Dans le cadre des échanges avec la ville de Groß-Umstadt, le comité de jumelage de Saint-Péray vous convie à un grand concert de chorales réunissant

- la Chorale **Arlequin**,
- la Chorale **Accord (D) Voix**
- et le chœur d'hommes **Cantor**

Dimanche 20 mai à 16h30 au CEP du Prieuré
Entrée gratuite

Fête de la MUSIQUE et du jeu **Samedi 9 juin**

Place Forot

10h00 - Concert avec les professeurs de l'Ecole de Musique. Quatuor de flûtes.

10h00 à 17h00 - Association Pour Lire (vente de livres).

Place de la Paix

14h00 - Scènes ouvertes aux musiciens amateurs en partenariat avec l'Espace Cyber@Pij de la M.J.C. de Guilherand-Granges.

Place de l'Hôtel de Ville

15h30 à 19h30 - Animations jeux et cirque.

16h00 - Concert Ecole de Musique. Ateliers Musique Actuelle.

17h30 - Concert de l'Harmonie Municipale de Saint-Péray.

19h30 - Spectacle : Un linge passe de la Cie Ecorpsabulle Spectacle de danse et jonglerie.

Temple de Saint-Péray

15h00 - Concert Ecole de Musique de Saint-Péray.

18h30 - Concert de la Chorale Arlequin.

Cep du Prieuré

20h30 - «Le pianiste aux 50 doigts»
Concert de musique classique proposé par les Musicales de Soyons en ballade.



COPAIN SAINT-PÉRAY Magazine est édité par la Mairie de Saint-Péray - Direction de la publication: Jeanne CORNET-CHAUVIN - Rédacteur en chef: Damien LAFITTE - Relateur: photos, maquette: Service communication, Vacom - Crédit illustrations: Marie Saint-Péray - Mise en page, fabrication: Vacom - 7 rue Pierre et Marie Gue - 01120 Saint-Péray - Diffusé gratuitement - Dépôt légal: n° 361195 - Votre magazine sur le site Internet: www.st-peray.com



• Saint-Péray Magazine • **SUPPLÉMENT** au n° 41

Le mot du maire

Lors de l'examen du budget, le 22 mars, c'est à l'unanimité que les conseillers et conseillères municipaux ont entériné cette orientation : **pas d'augmentation des taux des impôts locaux en 2012**.

En cette période de crise économique, où les marges de manœuvre budgétaires des collectivités locales se réduisent inéluctablement, la logique économique aurait commandé une augmentation des taux d'imposition.

A cette solution, la municipalité a préféré opposer une logique de justice et d'équité. Face à cette crise globale qui affecte chacun d'entre nous, la municipalité a fait le choix du volontarisme.

Bien sûr, un tel choix n'est pas sans conséquence. Si l'on veut maintenir un haut niveau de services à la population, il n'est pas concevable de tailler aveuglément, çà et là, dans les dépenses. Chacun des postes de ce budget 2012 a donc été étudié et évalué précisément. Chaque dépense a été pesée. Chaque investissement discuté. Des arbitrages ont dû être rendus, en particulier dans les projets d'aménagements et de travaux que l'on sait nécessaires au développement de notre commune.

Car voilà bien là résumée l'équation qui s'est posée à vos élus à l'heure d'élaborer le budget de l'année à venir : comment concilier les aspirations légitimes du contribuable-citoyen et les attentes, tout aussi légitimes, du citoyen-usager ? Tous, au final, à la fois financeurs et bénéficiaires de cette action. Ce budget 2012 que nous vous présentons dans ces pages est notre réponse, dont le citoyen-lecteur pourra ainsi prendre connaissance.

Bonne lecture.

Le Maire, Jean-Paul LASBROAS.



Le budget 2012

Elaboré dans un contexte de crise financière, économique et immobilière, le budget 2012 exprime clairement la volonté municipale de voir la collectivité jouer pleinement son rôle :

- un rôle d'amortisseur économique à la crise, à la fois pour les foyers saint-pérollais en gelant le taux des impôts locaux en 2012 tout en maintenant les abattements pratiqués (alors que certaines communes les ont supprimés), mais aussi pour l'activité économique dans son ensemble, en poursuivant les investissements structurants pour notre ville ;
- un rôle de service public, garant de l'intérêt général, par le maintien d'un haut niveau de services à la population (petite enfance, éducation, transports, loisirs, culture, sport...);
- un rôle de gestionnaire rigoureux des deniers publics par une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ce budget 2012 est au service d'une ambition pour notre ville : garantir le bien vivre de chacun et se donner les moyens d'un développement raisonné pour le Saint-Péray de demain.

Or, alors que les finances de la ville sont saines, cette ambition a été quelque peu malmenée par la frilosité du système bancaire à apporter son soutien aux investissements de la collectivité, via le crédit. Cette inertie du système bancaire, censément dévolu à injecter des financements dans les rouages de la vie économique, a été un véritable défi à surmonter pour de nombreuses collectivités locales, dont Saint-Péray. Cela reste une préoccupation majeure pour vos élus, pour les mois à venir.

Le maire adjoint en charge du budget et des finances,
A. GAILLARD.



Budget 2012 : volontaire malgré la crise

Le budget pour l'année 2012 s'équilibre à la somme de **12 432 105 euros** : 7 237 071 euros pour le fonctionnement et 5 195 034 euros pour l'investissement.

Ce budget, voté le 22 mars 2012 par le Conseil Municipal, s'inscrit dans la continuité des précédents exercices et dans la lignée des objectifs du mandat.

Malgré le contexte difficile, qui a une influence sur les finances communales, le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2012.

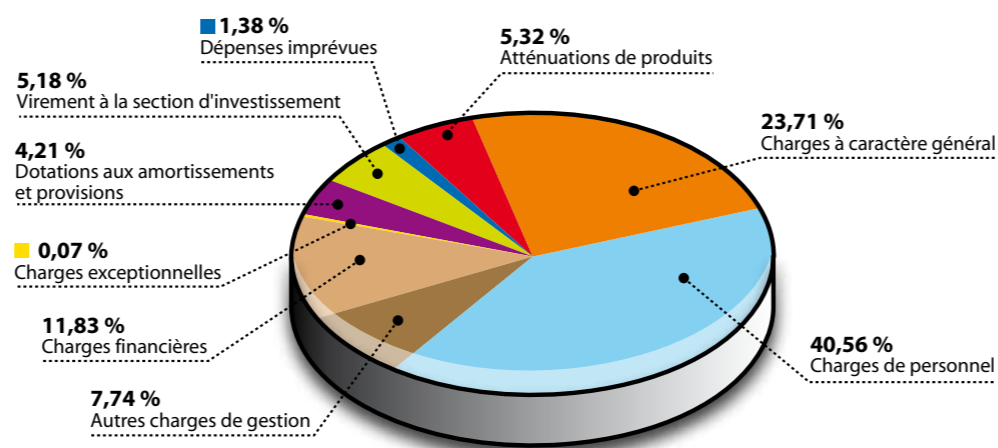
Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, et les dépenses d'investissement sont conséquentes. Ainsi, les travaux budgétés pour les bâtiments communaux s'élèvent à 1 748 020 euros et concernent, notamment :

- le sous-sol de la médiathèque,
- l'aménagement d'un bureau pour la police municipale dans l'ancienne bibliothèque avec la mise aux normes de l'accès au bâtiment, ainsi que la réfection de la façade et le remplacement des fenêtres,
- la constitution d'une provision pour la réfection de l'appartement de la trésorerie,
- divers travaux dans les écoles.

Des acquisitions foncières et mobilières sont également programmées, et des provisions sont constituées en vue de l'aménagement d'un parking rues du Prieuré et de l'Arzalier, de la réfection de l'avenue Dimberton et du quai Jules Bouvat.

L'aménagement de la ville se poursuit donc, au service des Saint-Pérollais.

Section de fonctionnement : Dépenses

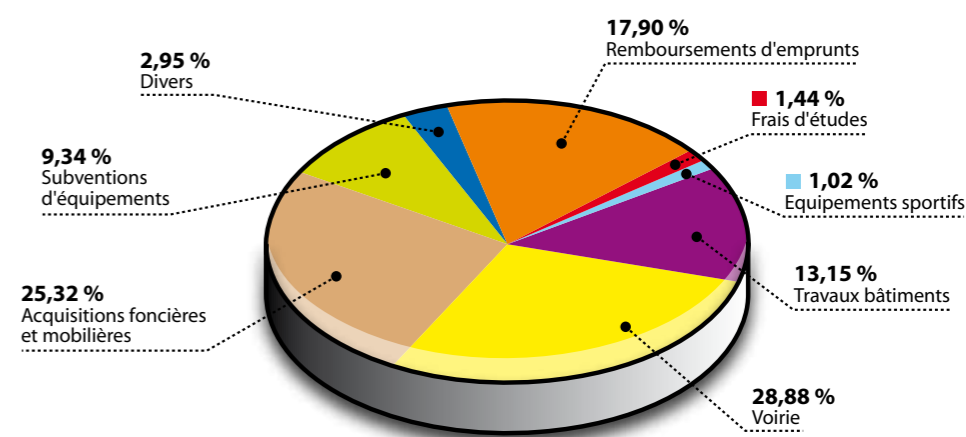


Charges à caractère général	1 716 060
Charges de personnel	2 935 000
Autres charges de gestion	560 149
Charges financières	856 000
Charges exceptionnelles	5 100
Dotations aux amortissements et provisions	305 050
Atténuations de produits	384 900
Dépenses imprévues	100 000
Virement à la section d'investissement	374 812
Total des dépenses	7 237 071

Le chiffre clé

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à **374 812 euros**, tout en prévoyant des dépenses imprévues pour un montant de 100 000 euros.

Section d'investissement : Dépenses

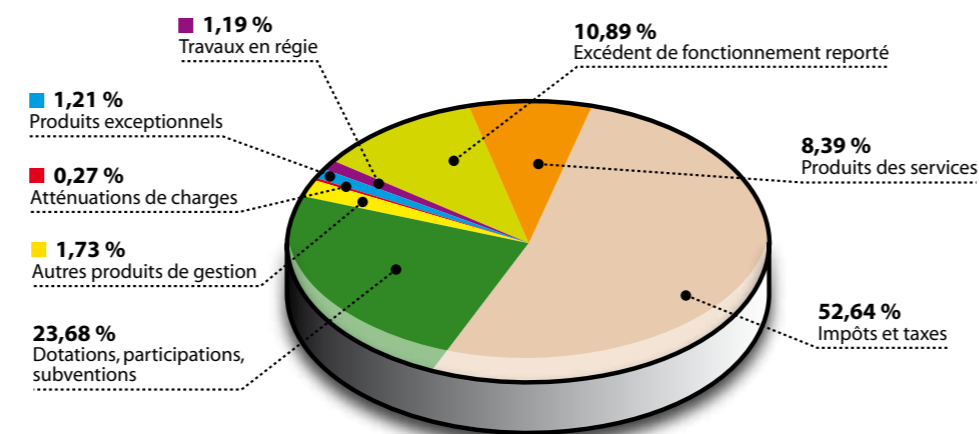


Remboursements d'emprunts	930 000
Frais d'études	74 800
Equipements sportifs	53 100
Travaux bâtiments	683 010
Voirie	1 500 090
Acquisitions foncières et mobilières	1 315 434
Subventions d'équipement	485 300
Divers	153 300
Total des dépenses	5 195 034

Le chiffre clé

Dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, la ville continue à investir : en effet, les dépenses d'équipement représentent **73% de la section d'investissement**.

Section de fonctionnement : Recettes

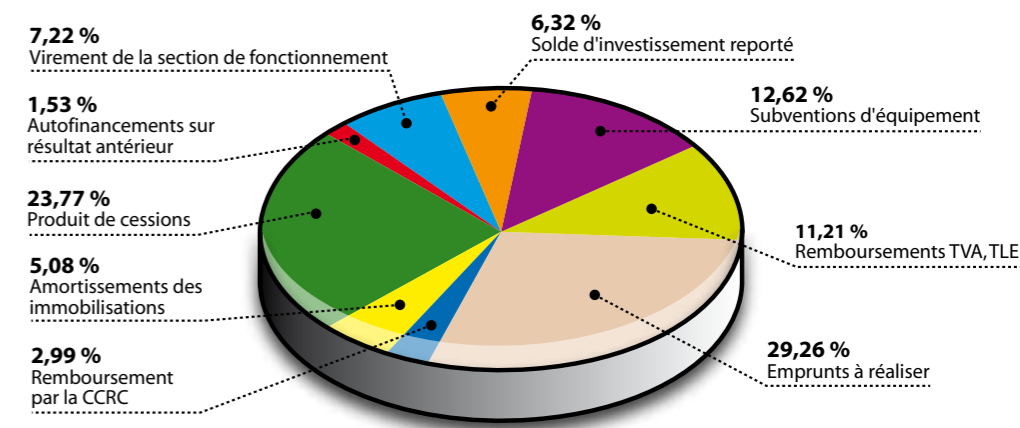


Produits des services	606 850
Impôts et taxes	3 809 600
Dotations, participations, subventions	1 713 521
Autres produits de gestion	125 600
Atténuations de charges	20 000
Produits exceptionnels	87 600
Travaux en régie	85 900
Excédent de fonctionnement reporté	788 000
Total des recettes	7 237 071

Le chiffre clé

Le produit des impôts locaux, principale ressource de la commune, représente **53,58% des recettes réelles** de la commune (53,59% en 2011), sans augmentation des taux. Le très bon résultat de l'exercice 2011 permet de reporter sur l'exercice 2012 un excédent de 788 000 euros, soit près de 11% des recettes de la section.

Section d'investissement : Recettes



Solde d'investissement reporté	328 386
Subventions d'équipement	655 357
Remboursements TVA, TLE	582 600
Emprunts à réaliser	1 520 098
Remboursement par la CCRC	155 398
Amortissements des immobilisations	264 050
Produit de cessions	1 235 000
Autofinancement sur résultat antérieur	79 333
Virement de la section de fonctionnement	374 812
Total des recettes	5 195 034

Le chiffre clé

Les ressources propres de la commune représentent **plus de 60% des recettes d'investissement**, sachant que la somme du virement de la section de fonctionnement et du remboursement de la TVA et de la TLE est supérieure au remboursement des emprunts.